



LE MINISTRE

Paris, le 25 JAN. 2019

Nos Réf. : ACP/MEFI-D18-03785
Votre lettre du 2 octobre 2018

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le souhait de M. Jean-Paul Roche, président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, de voir élargir, aux communes situées dans des « déserts médicaux », l'exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) dont peuvent bénéficier certains médecins et auxiliaires de santé.

L'article 1464 D du code général des impôts prévoit que, par une délibération de portée générale, les communes ou leurs établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre peuvent exonérer temporairement de la CFE les médecins, ainsi que, sous certaines conditions, les auxiliaires médicaux, qui exercent leur activité à titre libéral et s'établissent ou se regroupent dans une commune de moins de 2 000 habitants ou située dans une zone de revitalisation rurale (ZRR).

Ce périmètre géographique très large permet déjà de couvrir plus de la moitié des communes françaises.

Néanmoins, dans le souci de renforcer la lutte contre la désertification médicale, le Gouvernement a donné un avis favorable à un amendement (n° II-2354) déposé à l'Assemblée nationale lors de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2019, qui prévoit notamment d'étendre l'exonération de la CFE aux professionnels de santé qui ouvrent un cabinet secondaire dans une commune, sans distinction de seuil d'habitants, située dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins au sens de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien ministre
Sénateur du Loiret
1 bis rue Croix de Malte
45000 Orléans

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Le projet de loi de finances pour 2019 ayant été définitivement adopté, et validé par le Conseil constitutionnel, la demande de M. Roche se trouve satisfaite par cette mesure d'élargissement.

Monsieur Mathieu Lefèvre, conseiller parlementaire au sein de mon cabinet, se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Vous pouvez le joindre au 01 53 18 45 04.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Sincèrement

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Darmanin', with a stylized flourish at the end.

Gérald DARMANIN